

Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Septembre 2023

<u>Conseillers municipaux présents</u> : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, Germain Bilat, François Carquigny, Marie-Josée Pialat, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Conseillers excusés: Julien Olivier (donne pouvoir à Lucie Baudier), Mylène Griset-Mesnier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. Admission en non-valeur

Il s'agit de recettes non encaissées pour un montant 243,21 € cela concerne 3 débiteurs. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les admissions en non-valeur.

2. Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône pour la période 2024-2026

L'adhésion à un centre de médecine préventive est obligatoire. Le coût de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône est de 0,3 % de la masse salariale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône pour la période 2024-2026.

3. Renouvellement certificat électronique ACTES

Il s'agit du certificat qui permet l'envoi dématérialisé des actes en préfecture. Sans ce certificat nous serions contraints d'envoyer la totalité des documents par voie postale. Le coût et les délais de traitement seraient trop élevés.

Tarif: 552 € TTC pour 3 ans.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le certificat électronique ACTES.

4. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre De Gestion de Haute-Saône

Une liste des référents déontologues a été proposée par le Centre de gestion de Haute-Saône. Nous pouvons faire appel en cas de besoin. L'adhésion au service est gratuite, seule une sollicitation engagera des frais.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la liste proposée par le CDG 70 et l'adhésion à la mission.

5. Extension du réseau d'électricité pour les bâtiments existants du GAEC du Petit Montarlot situés chemin Neuf

Une extension de réseau encadrée par le SIED pour un montant de 36 400 € va être réalisée pour le GAEC du Petit Montarlot. Notre accord doit être donné. Aucun frais ne sera à la charge de la commune. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'extension de réseau pour l'opération présentée.

6. Candélabre Grachaux

Une étude sur un candélabre solaire pour éclairer les abords de l'entreprise GD Tours est en cours.

Points divers:

Mise en séparatif Eau Usée et Eau de Pluie Rue de la corvée La communauté de Communes du Pays Riolais prévoit des travaux début 2024. Une information sera faite aux administrés.

Repas des anciens

Comme convenu lors du conseil municipal de décembre 2022, un repas sera offert par la mairie aux personnes nées en 1948 et avant. Ils e tendra le 22.10.2023 au restaurant du lac à Rioz. Les invitations ont été distribuées.

♣ FCTVA

Un FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) a été perçu par la commune en 2021 pour des travaux d'assainissements réalisés avant la prise de compétence par la CCPR. Lesdits travaux ont été financés par un emprunt. La commune n'a assumé aucun remboursement d'emprunt, puisque la totalité du prêt à été transféré à la CCPR lors de la prise de compétence.

La question de donner le FCTVA à la CCPR qui a assumé financièrement l'intégralité du prêt lié aux travaux reste ouverte.

- Dossiers urbanisme en cours
- Avancement travaux bâtiment communal
- Tour des commissions

Le Maire, Christelle CUENOT